

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

**Réunion commune d'experts du Règlement annexé à l'Accord européen  
relatif au transport international des marchandises dangereuses par  
voies de navigation intérieures (ADN)  
(Comité de sécurité de l'ADN)**

**Trente-neuvième session**

Genève, 24-28 janvier 2022

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Questions diverses****Instructions de chargement et de déchargement – projet  
de mandat pour le groupe de travail informel****Communication du Gouvernement des Pays-Bas\* \*\****Résumé*

<b>Résumé analytique :</b>	Le projet de mandat du groupe de travail informel des instructions de chargement et de déchargement a été établi à l'occasion d'une réunion virtuelle.
<b>Mesure à prendre :</b>	Le Comité de sécurité est prié d'examiner le présent projet de mandat et de lui donner la suite qu'il jugera appropriée.
<b>Documents de référence :</b>	Document informel INF.12 de la trente-quatrième session ; ECE/TRANS/WP.15/AC.2/70 (par. 16 et 17) ; Document informel INF.9 de la trente-cinquième session ; ECE/TRANS/WP.15/AC.2/72 (par. 14 à 16) ; ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2020/37 ; ECE/TRANS/WP.15/AC.2/76 (par. 71 et 72) ; ECE TRANS/WP15/AC.2/2021/26 ; ECE/TRANS/WP.15/AC.2/78 (par. 35 et 36).

\* Diffusé en allemand par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2022/14.

\*\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2021 tel qu'il figure dans le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect. 20), par. 20.51).



## Introduction

1. À sa trente-huitième session, le Comité de sécurité de l'ADN a examiné la proposition d'harmonisation du modèle d'instruction de chargement et de déchargement et décidé de créer le groupe de travail informel des instructions de chargement et de déchargement, dont les travaux pourraient avoir pour point de départ le document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/26. Au cours des débats, une première série des points devant figurer dans le mandat de ce groupe a été élaborée, et le représentant des Pays-Bas a proposé de les étoffer en vue de leur examen à la session suivante du Comité de sécurité de l'ADN.

2. Le 12 octobre 2021, une réunion de travail en ligne sur le projet de mandat a permis d'engager des discussions préliminaires. Les participants ont décidé de proposer les points suivants :

a) Examiner l'état actuel des instructions de chargement et de déchargement de l'ADN ;

b) Examiner le 9.3.2.25.9, le 9.3.3.25.9 et le 7.2.4.16.15, qui portent sur le calcul des débits de chargement et de déchargement admissibles, en accordant une attention particulière au point 3 : « densité du mélange de vapeur de la cargaison basé sur 50 % volume vapeur et 50 % volume air » ;

c) Déterminer si le débit maximal de chargement et de déchargement doit faire partie du certificat d'agrément ;

d) Réfléchir aux éléments qui devraient faire partie d'un modèle harmonisé d'instruction de chargement et de déchargement ;

e) Réfléchir aux rôles et aux responsabilités dans l'élaboration des instructions de chargement et de déchargement (agrément de classe ?) ;

f) Établir un modèle harmonisé d'instruction de chargement et de déchargement et élaborer les amendements de conséquence au Règlement annexé à l'ADN.

3. Au cours des discussions préliminaires, les participants ont recensé plusieurs points que le groupe de travail informel devrait éclaircir. La question de savoir si le modèle d'instruction de chargement et de déchargement devait être intégré dans l'ADN, à l'instar de la liste de contrôle ADN (8.6.3), ou si une description générale était suffisante, comme c'est actuellement le cas pour les instructions de chargement et de déchargement, a suscité un intérêt particulier. Les participants ont fait observer qu'il serait plus facile de répondre à cette question une fois le nouveau modèle établi.

4. Si le Comité de sécurité de l'ADN décide d'approuver le présent projet de mandat, la délégation néerlandaise est disposée à accueillir une première réunion pendant la première ou la deuxième semaine d'avril 2022.

## Mesure à prendre

5. La délégation néerlandaise prie le Comité de sécurité de l'ADN d'examiner le projet de mandat proposé au paragraphe 2 ci-dessus et de prendre les mesures qu'il jugera appropriées.

---